

Thème : Le droit fiscal national et international du patrimoine

Date : Vendredi 20 mai 2022 de 9h30 à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Savoir maîtriser les aspects fiscaux du droit fiscal patrimonial*
- *Savoir raisonner la situation des résidents fiscaux et celle des non-résidents fiscaux*
- *Optimiser la gestion du patrimoine / Identifier et maîtriser les risques inhérents à l'optimisation fiscale patrimoniale nationale et internationale + actualité thématique*

Méthodes mobilisées :

🔗 Programme :

1. **Droit fiscal international du patrimoine**
2. **Droit fiscal national du patrimoine**
3. **Actualités sur le thème**

🔗 **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive et slides Powerpoint transmis préalablement à la formation.

🔗 **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Alexandre LAUMONIER, Enseignant en droit fiscal à l'Université de Bordeaux, docteur en droit, ancien avocat.

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.